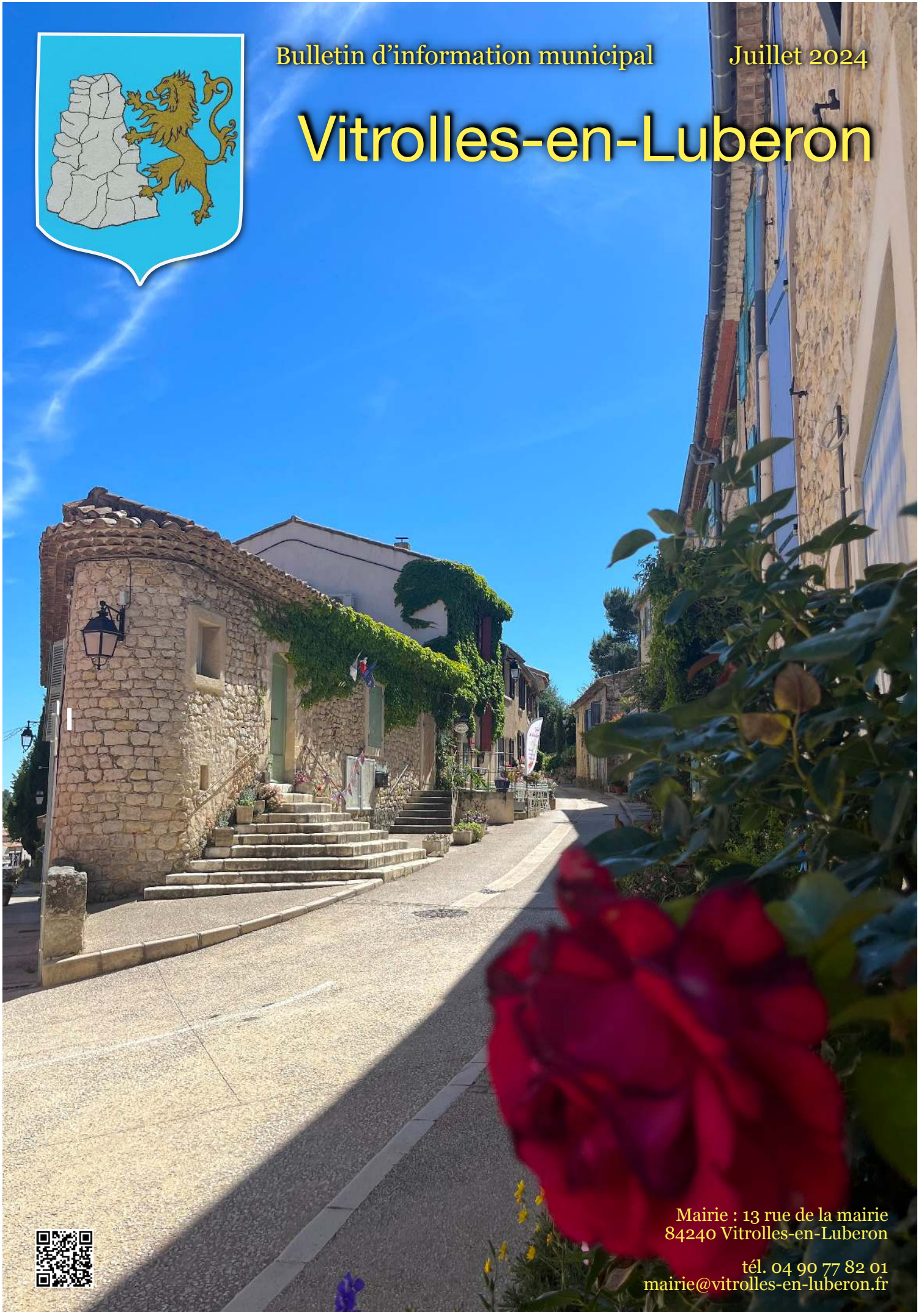




Bulletin d'information municipal

Juillet 2024

Vitrolles-en-Luberon



Mairie : 13 rue de la mairie
84240 Vitrolles-en-Luberon

tél. 04 90 77 82 01
mairie@vitrolles-en-luberon.fr

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Ces dernières semaines ont été rythmées par les élections, d'abord les Européennes qui étaient programmées de longue date, puis, par un effet de surprise, les législatives. Elles ont fait converger les Vitrollaines et Vitrollains vers la Mairie et cela a permis de se rencontrer.

Il est toujours bénéfique de pouvoir se saluer, d'échanger quelques mots.

Les moments de rencontre dans le village comme les séances de cinéma, les rencontres autour d'un livre, les concerts, les apéritifs et les repas en communs sont encore trop peu nombreux.

J'invite les personnes qui ont des projets communs à se regrouper en association pour pouvoir créer ces liens qui sont le ciment de la vie sociale, et qui créent le vivre ensemble si précieux de nos jours.

Comme vous avez pu le remarquer, fin juin nous avons fait une projection de cinéma place de l'Eglise avec vue sur les jardins du Château; cela a été concluant, le changement de cadre apporte un peu de nouveauté.

L'apéritif traditionnel du 14 juillet sous l'ombre de l'unique arbre, complétée par l'installation d'un barnum et de quelques parasols, a été appréciée par les participants. Nous avons eu la chance de pouvoir déguster les bouchées faites par LAETITIA du gîte communal, accompagnées par du rosé et du blanc de la Cave des Côteaux de Grambois (à consommer avec modération).

À Vitrolles en Luberon, nos seuls lieux publics de rencontre à l'extérieur sont la cour de l'Ecole et la place de l'Eglise, il va falloir les faire vivre au mieux, chacune avec leur spécificité.

Telle une liste à la PREVERT, je vous énumère ce qui s'est passé à Vitrolles en Luberon ces derniers temps:



Les entrées du village sur la D33 et la D216 ont été reprises en enrobé.

La D33 a été refaite depuis le carrefour des Quatre Chemins jusqu'au sommet du Col de l'Aire des Mascas (ou Aire des Masques) en bicouche.

Le trottoir bordant le mur de l'Eglise, l'ancien garage de l'Hôtel ainsi que l'entrée de la rue de la Fontaine, tout cela formant place à l'intersection de la D33 et la rue de la mairie a été refait en béton désactivé suite aux travaux d'enfouissement de la ligne électrique alimentant l'antenne de téléphonie mobile.

Les travaux de la salle de l'ancienne école, des nouvelles toilettes PMR et du lieu de stockage sont sur le point de se terminer.

Les travaux de voirie et la mise en place d'un lampadaire au Serre, promis depuis quelques années, sont aujourd'hui réalisés, le retard étant dû à l'attribution tardive des subventions.

Les réparations de la partie du cheminement piéton située entre le parking et l'espace de convivialité au-dessus du cimetière ont fait l'objet d'une reprise du profil de l'extrémité ouest du parking Bellevue, pour dévier l'eau de pluie et prévenir le ravinement.

Dans le cadre de notre communauté de communes COTELUB, un vieux projet est en train de se réaliser à travers l'achat de la propriété de la BONDE. Sous peu, ce joyau va devenir bien commun et permettra à chacun d'entre nous d'avoir accès à ce lieu emblématique du SUD LUBERON.

En mon nom personnel, et en celui de la Mairie, je tiens à remercier Gérard et Filémon qui ont consenti une servitude gratuite sur leur terrain au profit du SIVOM, permettant l'accès à notre station d'épuration. Par ailleurs, l'armoire que vous avez pu voir dans la salle du Conseil Municipal nous a été offerte par la famille DEVINE, elle a trouvé son utilité et renferme désormais une partie de l'ETAT CIVIL. Pour ces actions, le Conseil Municipal et moi-même les remercions.

Cette saison est propice au repos, aux retrouvailles en famille et entre amis. J'espère que chacun d'entre vous pourra profiter pleinement de ces moments de détente et de convivialité. Bien que cette période soit synonyme de légèreté, je vous rappelle l'importance de rester vigilants notamment face aux fortes chaleurs. N'oubliez pas de prendre soin de vous et de vos proches, particulièrement les personnes âgées ou fragiles.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de passer d'agréables vacances, qu'elles soient ici ou ailleurs.

Profitez de chaque instant pour vous ressourcer et créer de beaux souvenirs.

Excellent été à toutes et tous.

Le Maire,

Alain De Villebonne

Vitrolles-en-Luberon - Élections 2024

Élections européennes 9 juin 2024 :

M. BARDELLA Jordan (Liste du Rassemblement National)	39 voix
M. GLUCKSMANN Raphaël (Liste d'union à gauche)	13 voix
Mme HAYER Valérie (Liste Ensemble)	12 voix
Mme AUBRY Manon (Liste de La France insoumise)	10 voix
M. LASSALLE Jean (Liste divers droite)	5 voix
M. BELLAMY François-Xavier (Liste des Républicains)	4 voix
Mme TOUSSAINT Marie (Liste Les Ecologistes)	3 voix
M. PHILIPPOT Florian (Liste d'extrême droite)	3 voix
M. DEFFONTAINES Léon (Liste du Parti communiste français)	3 voix
Mme MARÉCHAL Marion (Liste Reconquête !)	2 voix
Mme THOUY Hélène (Liste Divers)	2 voix
M. ASSELINEAU François (Liste Divers)	1 voix
Mme LABIB Selma (Liste d'extrême-gauche)	1 voix

176 inscrits 103 votants 98 exprimés

Élections législatives 30 juin 2024 - 1er tour

Catherine RIMBERT (Rassemblement National)	56 voix	44,09%
Céline CELCE (Union de la gauche)	40 voix	31,50%
Adrien MORENAS (Ensemble !)	22 voix	17,32%
Martin LEFEVRE (Les Républicains)	8 voix	6,30%
Alexandre DESHAIES (Reconquête !)	1 voix	0,79%

Participation 74,29% Abstention 25,71%

Élections législatives 7 juillet 2024 - 2ème tour

Céline CELCE (Front populaire)	62 voix	53,45 %
Catherine RIMBERT (Rassemblement national)	54 voix	46,55 %

Participation 72.57% Abstention 27.43%





<https://appli-intramuros.fr/>

Notre secrétaire de mairie Céline ANDRIEU est rentrée de congé et vous accueille en mairie les lundis et jeudis matin de 9H00 à 12H00

Sur RDV: le jeudi de 14H à 16H

tél : 04 90 77 82 01

courriel : mairie@vitrolles-en-luberon.fr

site internet : www.vitrolles-en-luberon.fr

L'application Info-Flash va fermer, elle est remplacée par une application plus riche en possibilités, et toujours gratuite pour les utilisateurs : IntraMuros.

Nous vous invitons à la télécharger dès maintenant et d'y sélectionner Vitrolles-en-Luberon pour être informé en temps réel des événements sur la commune.

État civil

Un pacte civil de solidarité (PACS) a été conclu le 29 février 2024 entre nos concitoyens

Alaïs PAIN-BARRE et Pascal LAURICELLE.

Toutes nos félicitations et meilleurs vœux de bonheur !

Nous déplorons le décès le 29 mai 2024 à son domicile, de

Claude MOULIN née CAILLAT, dite Claudette.

Toutes nos condoléances à la famille.



La gendarmerie de Pertuis pérennise ses permanences dans les villages alentour, elles se tiennent désormais à Vitrolles-en-Luberon de 9h à 12h les lundis matin des semaines paires du calendrier.

Les prochaines dates : 05 et 19 août, 02, 16 et 30 septembre.



Des Bio-seaux (verts !) vous attendent en mairie, accessoires utiles pour porter vos déchets compostables jusqu'au composteur commun installé en bordure du parking Bellevue.

Attention à la liste des matières autorisées !

Un logement communal de type T4 se libère à partir du 15 septembre et sera disponible à la location.

Les candidatures avec un dossier complet sont reçues en mairie.

Obligation Légale de Débroussaillage

L'obligation de débroussaillage, et de maintien en état débroussaillé, s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de toute construction sur une profondeur de 50 mètres.

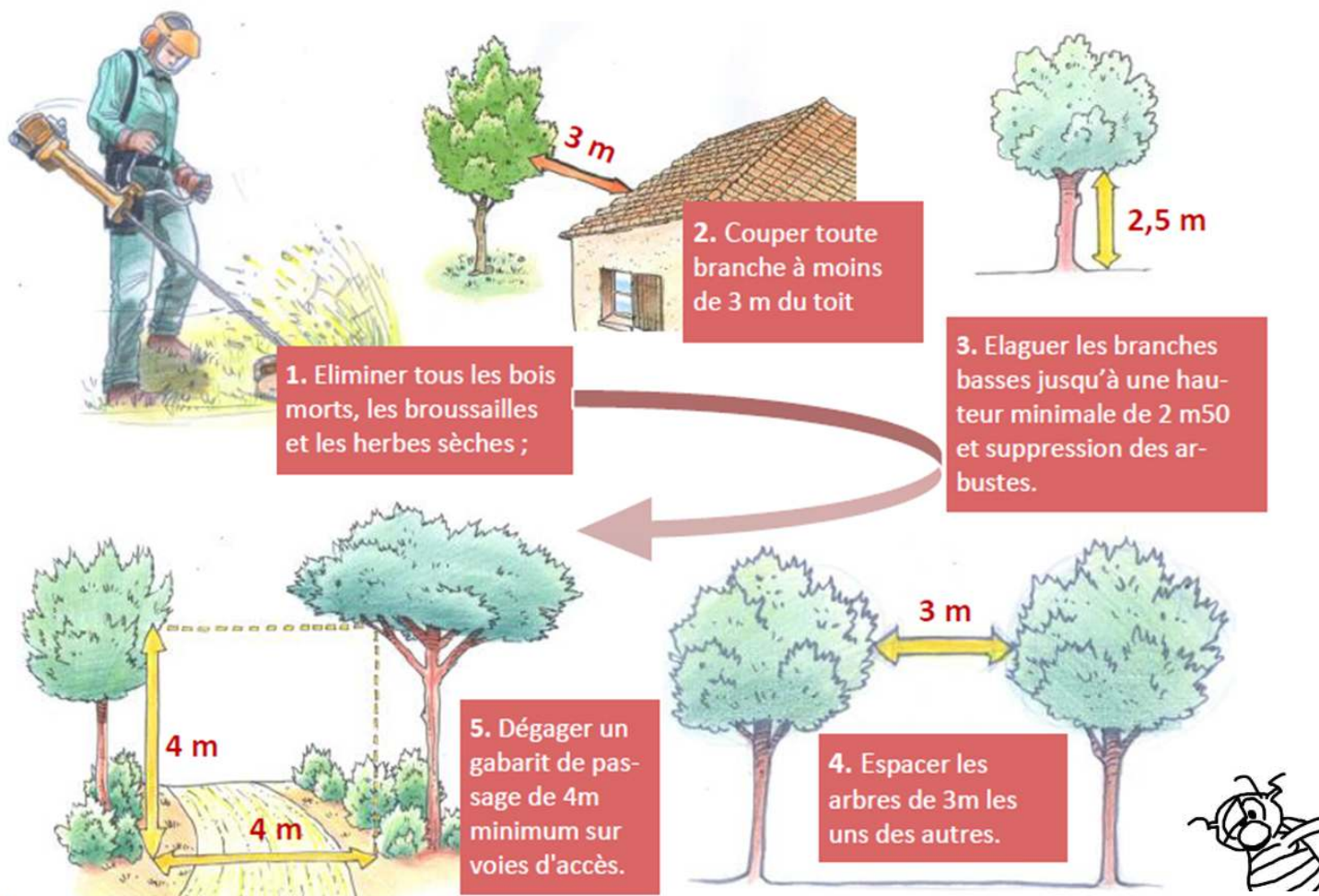
Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie. Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain.

S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie. Les sanctions : Si vous n'avez pas procédé au débroussaillage comme cela est imposé, votre commune peut vous mettre en demeure de le faire et vous pouvez encourir les sanctions suivantes : Le maire de votre commune a la possibilité de vous imposer une astreinte qui peut s'élever à **100 € par jour de retard**.

Une amende administrative peut également vous être infligée par votre commune. Elle peut alors s'élever à 30 €/m² non débroussaillé. Vous pouvez également être condamné à payer **une amende pénale de 750 € ou de 1 500 €** si vous vivez en lotissement. Il faut également savoir que lorsque vous ne débroussailliez pas, un incendie peut se propager plus facilement et détruire non seulement votre bien, mais aussi celui d'autrui. Vous engagez alors votre responsabilité et risquez ce qui suit : Vous pouvez être condamné à une peine d'un an d'emprisonnement, au maximum, et à une amende de 15 000 €. Si votre bien est détruit par l'incendie, votre assureur peut vous demander une franchise supplémentaire de 5 000 €.

Suite à la visite de notre commune par les délégués de la préfecture et du SDIS, la mairie insiste auprès de tous les propriétaires concernés sur l'application impérative de ces obligations légales.

Comment débroussailler ?



COLLECTE DES MONSTRES



En porte à porte
à Vitrolles en Luberon
tous les lundis

Inscription obligatoire

COTELUB : 04 90 07 48 12

9h-12h et 14h-17h

COTELUB compte sur votre civisme pour respecter les consignes et le travail difficile des agents qui restent à votre service dans la mission de propreté. www.cotelub.fr



Numéros d'urgence :

18 (Pompiers)

15 (Samu)

114 (Personnes sourdes et malentendantes)

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule Info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.
Cours uniquement pendant les périodes de canicule.



ANIMAUX ERRANTS :

Vous pouvez les adopter,
ou contacter la SPA :

0891 150 410 ou

04 42 90 57 50 -

qui pourra donner ses instructions.

courriel : aixenprovence@la-spa.fr -



LE COIN DES FINANCES

Commune de Vitrolles-en-Luberon
Bilan budgétaire 2023 – Prévisions 2024

Le 1^{er} trimestre de l'année marque toujours un temps fort en matière budgétaire : non seulement il convient de faire le bilan de l'exercice précédent, mais également de prévoir le suivant.

En plus, cette année 2024 marque le passage à une nouvelle nomenclature budgétaire, la M57 : encore un nouveau défi pour notre secrétaire de mairie, Céline ANDRIEU.

Petit retour dans le passé (2022) :

L'exercice budgétaire s'était clôturé comme suit

Investissement : +21 124,86 €

Fonctionnement : +300 553,93 €

En 2023, le compte administratif fait apparaître :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement	89 590,09 €	83 906,37 €	-5 683,72 €
Fonctionnement	156 909,39 €	226 904,92 €	69 995,53 €

En investissement, les restes à réaliser s'établissent à

- en recettes (subventions accordées en attente de la réalisation des travaux) : 111 600 €

- en dépenses (travaux de l'école engagés et non terminés/payés au 31/12/2023) : 82 826,72 €

L'exercice 2023 s'établit donc :

Investissement : $21\,124,86 + (-5\,683,72) + 111\,600 - 82\,826,72 = 44\,214,42$ €

Fonctionnement : $300\,553,93 + 69\,995,53 = 370\,549,46$ €

Pour 2024, le budget prévisionnel s'établit à :

🔗 Fonctionnement : 530 565,21 € (avec un report 2023 de + 370 549,46 €)

Compte-tenu de la réduction des dotations, la commune poursuit une gestion prudente : les surcoûts de l'énergie sont pris en compte et la baisse des recettes fiscales telles que la part revenant à la commune sur les ventes immobilières du département sont intégrées dans les prévisions.

🔗 Investissement : 660 098 €

Ce budget prévoit le remboursement des emprunts (capital), la réalisation des travaux de l'école et du gîte, mais également la possibilité d'acquérir un terrain pour les jardins partagés si l'opportunité se présentait, l'aménagement de l'ancien garage de l'hôtel en boutique d'artisanat d'art, la réalisation d'un abri bus aux quatre chemins par exemple. Même si tous les travaux entrepris par la commune sont subventionnés au maximum des possibilités (70 à 80%), il reste une part obligatoire d'autofinancement, sans compter la TVA et les (mauvaises) surprises des travaux et autres impondérables.

Il convient aussi de noter que lors de sa séance du 08 avril 2024, le conseil municipal a décidé à nouveau de ne pas augmenter les taxes foncières locales (pour la part communale de ces taxes) :

Taxe foncière Bâti (ce taux reprend désormais à la fois la part communale et celle du département)	21,13 %
Taxe foncière Non Bâti	18,00 %
Taux de la Taxe d'habitation :	6,00 %

Ainsi, sous réserve de la variation de la valeur locative de vos biens (établie par l'administration des finances publiques en fonction de l'inflation), la part communale de vos impôts fonciers n'augmentera pas.

En 2023, les communes situées dans le champ d'application de la taxe sur les logements vacants (TLV) ont eu la possibilité d'instituer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS).

Son taux, compris entre 5 et 60 %, s'applique sur la part de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale revenant à la commune.

Ainsi, le conseil municipal le 28 septembre 2023 a décidé d'instituer une majoration de 40 % sur la part communale, soit un taux de taxe d'habitation qui passe de 6% à 8,4% ($6 + (6 \times 40\%) = 8,4\%$).

Cette majoration s'appliquera à compter de 2024, uniquement sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.



LE COIN DU PIED (DE PAGE)

Le saviez-vous ? En France, la pointure correspond à $(3xL+4)/2$ où L représente la longueur du pied, exprimée en centimètres. Ainsi, à une valeur de 28 cm de longueur de pied correspond une pointure de 44. Réciproquement à une pointure de 41 correspond une longueur de pied de 26 cm.





Fermeture du réseau cuivre à Vitrolles en Luberon : il est temps de passer à la fibre !

Depuis plusieurs années déjà, le réseau public départemental de fibre optique Vaucluse Numérique est déployé sur notre commune, et chacun peut s'adresser à l'opérateur de son choix pour souscrire un abonnement aux services Très Haut Débit.

A ce jour, ce sont plus de la moitié des foyers et entreprises de la commune qui utilisent déjà le réseau de fibre optique, et vous êtes plus nombreux chaque mois à basculer vers la fibre.

Dans ce contexte, pour des raisons d'efficacité, de coûts, et d'impact sur l'environnement liés à l'entretien et au maintien de deux infrastructures fixes en parallèle, l'opérateur d'infrastructure propriétaire du réseau cuivre, Orange, a annoncé sa volonté de fermer progressivement ce réseau cuivre.

Ainsi, à Vitrolles en Luberon, au plus tard **le 31 janvier 2027**, tous les accès internet DSL et/ou les services de téléphonie fixe avec prise en T encore actifs sur ce réseau seront définitivement coupés. **Dès le 31 janvier 2026** il ne sera plus possible de souscrire un nouvel abonnement ADSL, seuls les nouveaux accès en fibre étant possible à partir de cette date.

Si vous n'avez pas déjà migré vers une offre de fibre optique, c'est donc le moment de l'envisager, que vous soyez un particulier, un service public, une association, un professionnel ou une entreprise.

Afin de continuer à bénéficier des services numériques (téléphonie fixe, Internet, TV, autres usages spécifiques...) sur ce réseau plus moderne, chacun est invité, si cela n'est pas déjà fait, à se rapprocher de son opérateur télécom ou de tout autre opérateur télécom de son choix.

Il est possible de choisir un abonnement ne concernant que la téléphonie fixe, ou de s'abonner à Internet et/ou à la télévision en ligne. Chacun peut donc librement choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à ses besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Pour répondre à vos interrogations, Vaucluse Numérique a mis à disposition sur son site Internet une page dédiée à ce projet :

<https://vaucluse-numerique.fr/la-fermeture-du-reseau-telephonique-en-cuivre>

📍 468 Chemin Panisset 84130 LE PONTET

☎ 0 809 54 00 84 (service gratuit + prix d'un appel local)

Les amis des livres

Les rencontres « Et si on lisait ? débat autour d'un livre » sont l'occasion de partager, ensemble, un verre, un petit repas... ou pas. C'est selon votre choix ou votre disponibilité.

En plus des affiches, les annonces de nos rencontres sont diffusées par mail afin qu'un plus grand nombre soit informé. Merci de transmettre votre adresse mail si vous souhaitez être informé par ce canal.

Vous avez lu le livre proposé ? Venez partager vos impressions.

Vous n'avez pas lu le livre proposé ? Venez le découvrir. Vous pouvez intervenir ou écouter simplement.

Les curieux comme les bavards sont les bienvenus.

Ces rencontres sont de simples moments de partage. Et c'est très amusant d'entendre comment une même lecture mène à des interprétations totalement différentes. (Re)venez nombreux !

Les prochains rendez-vous :

Lundi 16 septembre 2024 à définir

Lundi 14 octobre 2024 *Le vieux qui lisait des romans d'amour, de Luis Sepulveda*
présenté par Sonia Godard

Lundi 18 novembre 2024 à définir



Les journées du Patrimoine

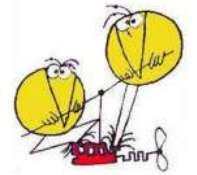


Pour cette 41ème édition les journées du patrimoine sont organisées du vendredi 20 au dimanche 22 septembre.

Elles offrent l'opportunité de visiter des monuments et sites souvent exceptionnellement ouverts.

À cette occasion il sera ainsi possible de visiter notre atypique église St Etienne ainsi que la salle du Moulin.

Le dimanche 22 septembre une exposition d'automobiles anciennes sera présentée dans le parc du Château du Grand Pré.



La LPO Sud Luberon a présenté le mercredi 12 juin dans la salle du Moulin à Vitrolles-en-Luberon la vie des hirondelles et des martinets. Nos remerciements aux bénévoles de cette association qui oeuvre pour la protection des oiseaux et la sensibilisation à leur importance vitale pour notre environnement.



Le Cigalon fait son cinéma à Vitrolles-en-Luberon



Retrouvez toutes les festivités du territoire sur le site Luberon sud tourisme
<https://www.luberon-sud-tourisme.fr/>

Mercredi 31 juillet (église)
Lundi 19 août (église)
Mercredi 25 septembre
Mercredi 30 octobre
Mercredi 27 novembre
Mercredi 18 décembre

